


Guide 
pédagogique
2021-2022

Encadrement éducatif Conseiller Principal d'Éducation

Master MEEF

Métiers de l'Enseignement,
de l'Éducation et de la Formation

Année universitaire 2021-2022

Objectifs de la formation

En continuité avec le nouveau parcours L1-L2-L3 conduisant aux métiers de l'éducation, de la formation et de l'enseignement, le Master Encadrement Educatif prépare des professionnels de niveau supérieur, capables de concevoir, gérer, encadrer et évaluer des dispositifs et des projets en lien avec le développement de compétences spécifiques.

Les objectifs communs aux trois parcours de la mention :

Tirer parti des acquis de la recherche [particulièrement en lien avec les travaux du LISEC (EA2310)] pour aborder les différents terrains du champ de l'éducation et de la formation – en maîtrisant les méthodes et les outils d'investigation qui lui sont propres :

- ♦ mobiliser la recherche, avec un adossement notamment au LISEC (EA 2310) ;
- ♦ aborder les terrains sous l'angle des questions d'ingénierie ;
- ♦ consolider ses acquis au plan méthodologique.

Contacts

Directeur de l'INSPÉ

Philippe Clermont

directeur@inspe.unistra.fr

Directeur adjoint chargé des études et des formations

Eric Tisserand

eric.tisserand@inspe.unistra.fr

Responsable du service : Anne Urban | anne.urban@inspe.unistra.fr

Responsable du bureau master MEEF 2^d degré et Encadrement éducatif :

Sylvie Gross | 03.88.43.82.32 | sylvie.gross@inspe.unistra.fr

Contact secrétariat :

Ilidia Pereira da Costa | 03.88.43.82.21 | ilidia.pereira-da-costa@inspe.unistra.fr

Responsable de la mention :

Eric Flavier, PU, CNU 70 - INSPÉ | eric.flavier@inspe.unistra.fr

Responsables du parcours «Conseiller Principal d'Education (CPE)» :

Jean-Luc Denny, CPE - INSPÉ | jean-luc.denny@inspe.unistra.fr

Offre de formation 2021/2022

Master MEEF Encadrement éducatif | Parcours Conseiller Principal d'Education

	UE	ECTS	Intitulé UE	Responsable UE	Composante d'affectation	Intitulé matière	Responsable matière	Composante d'affectation		HCM	HCI	HTD	HTP	Stage	
SEMESTRE 1	UE 1.1	6	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Philosophie de l'éducation		Mention EE	24						
						Histoire de l'éducation		Mention EE	24						
						Sociologie de l'éducation		Mention EE	24						
									72	0	0	0	0		
	UE 1.2	6	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives : principes de références et dispositifs		CM : Mention EE TD : spécifique	12		12				
						Enjeux et connaissance du SEF et comparaison internationale		CM : Mention EE TD : spécifique	12		12				
									24	0	24	0	0		
UE 1.3	9	Découverte des savoirs et gestes professionnels dans les champs des sciences de l'éducation et de la vie scolaire	Jean Luc DENNY	INSPE	Stage massé en établissement scolaire (I)		Spécifique							70	
					Vie scolaire et sciences de l'éducation		Spécifique	12		12					
					Le métier de CPE et ses enjeux éducatifs, principes démocratiques et valeurs de l'École républicaine ; droits et obligations du fonctionnaire		Spécifique	16		32					
					Mise en situations professionnelles et cadre d'observation du stage		Spécifique			12					
									28	0	56	0	70		
UE 1.4	6	Initiation à la recherche	Eric FLAVIER	INSPE	Projet de mémoire		INSPE - Mention 1D				24				
UE 1.5	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1;1) : Option : anglais		INSPE - Mention 2D					20			
					LVE (1;1) : Option : allemand										
	Totaux S1	30				Totaux S1				124	0	124	0	70	
SEMESTRE 2	UE 2.1	9	Epistémologie des fonctions éducatives & sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Psychologie de l'éducation		Mention EE	24						
						Théorie de l'apprentissage		Mention EE	18						
						Théorie de l'activité		Mention EE	18						
						Epistémologie des fonctions éducatives : Institution des collectifs et schèmes de la pratique		CM : Mention EE TD : spécifique	12		12				
										72	0	12	0	0	
	UE 2.2	9	Entrée dans les savoirs et gestes professionnels dans les champs des sciences de l'éducation et de la vie scolaire	Jean Luc DENNY	INSPE	Stage filé en établissement scolaire (II)									70
						Ecole inclusive (mutualisation EIPS)		Parcours EIPS			25				
						Maîtrise des savoirs académiques en contexte		Spécifique	6		18				
						Définition et mise en œuvre collective du volet éducatif du projet d'établissement		Spécifique	12		24				
						Etude de dossiers portant sur les politiques éducatives		Spécifique	6		18				
												20			
UE 2.3	9	Initiation à la recherche	Eric FLAVIER	INSPE	Mémoire et soutenance		INSPE - Mention 1D				24				
UE 2.4	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1;1) : Option : anglais		INSPE - Mention 2D					20			
					LVE (1;1) : Option : allemand										
	Totaux S2	30				Totaux S2				96	0	161	0	70	
	Totaux M1	60				Totaux M1				220	0	285	0	140	
SEMESTRE 3	UE 3.1	9	Epistémologie des fonctions éducatives	Jean Luc DENNY	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives : Fonctions éducatives et conduite à projet		CM : Mention EE TD : spécifique	12		12				
						Maîtrise des savoirs académiques en contexte		Spécifique	6		24				
						Analyse d'une situation éducative en contexte professionnel		Spécifique	6		24				
										24	0	60	0	0	
	UE 3.2	16	Consolidation des savoirs et gestes professionnels dans les champs des sciences de l'éducation et de la vie scolaire	Jean Luc DENNY	INSPE	Suivi individuel et collectif des élèves ; prévention des conduites à risque, climat scolaire		Spécifique			24				
						Stage (1;1) Option 1 : Stage en responsabilité en établissement scolaire (étudiant en alternance)		Spécifique						12h par semaine	
Stage (1;1) Option 2 : Stage en établissement scolaire (étudiant ne réalisant pas une alternance)							Spécifique							environ 12h par semaine	
Analyse de situations éducatives							Spécifique			24					
											28				
UE 3.3	5	Initiation à la recherche	Eric FLAVIER	INSPE	Communication scientifique		Spécifique	0	0	76	0	0			
											24	0	160	0	0
	Totaux S3	30				Totaux S3				24	0	160	0	0	
SEMESTRE 4	UE 4.1	6	Epistémologie des fonctions éducatives	Jean Luc DENNY	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives : responsabilités individuelles et collectives		CM : Mention EE TD : spécifique	6		6				
						Approfondissement de la fonction de pilotage d'équipe et de projets		Parcours EMES	6		12				
														12	0
	UE 4.2	18	Perfectionnement des savoirs et gestes professionnels dans les champs des sciences de l'éducation et de la vie scolaire	Jean Luc DENNY	INSPE	Accompagnement du parcours de l'élève et du projet d'orientation avec les acteurs de la communauté éducative		Spécifique	4		24				
						Approfondir les apports professionnels dans une perspective interdisciplinaire		Spécifique			36				
						Stage (1;1) Option 1 : Stage en responsabilité en établissement scolaire (étudiant en alternance)		Spécifique						12h par semaine	
UE 4.3	6	Se projeter dans le métier et approfondir son positionnement professionnel	Jean Luc DENNY	INSPE	Epreuve sur dossier portant sur une question de politique éducative		INSPE - Mention 2D			48					
					Epreuve d'entretien et synthèse réflexive		Spécifique (incluant Tronc commun MEEF2D pour 12HTD)			48					
											0	0	96	0	0
	Totaux S4	30				Totaux S4				16	0	210	0	0	
	Totaux M2	60				Totaux M2				40	0	370	0	0	
	Totaux Master	120				Totaux Master				260	0	655	0	140	

Voir l'offre de formation détaillée «ROF» en ligne sur le site internet de l'INSPE
<https://inspe.unistra.fr/formation/masters/master-meef-encadrement-educatif/>

Dispositions relatives au plagiat

Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent **atteinte au droit d'auteur** et encourrent de **lourdes sanctions**.

Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les **principales règles de bonne conduite** à observer dans **tout travail universitaire**.

1. Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute **reproduction** ou **imitation, totale** ou **partielle** (B), d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur (A) est illicite.

a) Définition des oeuvres protégées par le droit d'auteur

Ces oeuvres sont **extrêmement nombreuses** puisque **toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique**, est protégée par le droit d'auteur, **sans qu'il soit nécessaire de la déposer**. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ».

Il s'ensuit que tous les travaux, oeuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- ♦ **oeuvres écrites, publiées ou non**, à caractère littéraire, artistique, informatif ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenu écrit des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La **longueur** du texte **importe peu** : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- ♦ **oeuvres orales** : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de films, etc.,

- ◆ **oeuvres musicales** : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingles publicitaires, etc.,
- ◆ **oeuvres graphiques** (relevant de l'art dit « pur » ou des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, oeuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc.,
- ◆ **oeuvres audiovisuelles** : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.,
- ◆ **oeuvres numériques** : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-Rom, jeux vidéo, etc.

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

b) Qu'est-ce qu'une reproduction / imitation d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ?

Le droit interdit toute reproduction ou imitation, gratuite ou payante, d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur et ce, quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés.

Peu importe à cet égard que l'oeuvre soit **totalemment ou partiellement reproduite**. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle de l'oeuvre intégrale.

De même, la **fidélité de la reproduction est indifférente**. Une **reproduction strictement identique** (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi, le fait de recopier un texte **en changeant quelques mots** ou même **en le paraphasant** constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une oeuvre protégée en la **résumant**, en la **condensant**. La **traduction** d'une oeuvre protégée dans une langue autre que celle d'origine est également interdite.

Enfin, nul n'étant censé ignorer la loi, **l'auteur du plagiat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi »** ; il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?

Toute imitation ou reproduction d'une oeuvre protégée doit être **autorisée par le titulaire du droit d'auteur**, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- ♦ Il est ainsi possible, à des fins critiques, scientifiques, pédagogiques, informatives voire polémiques, de **citer des extraits** d'oeuvres protégées à condition d'utiliser des **guillemets** ou des caractères **italiques**, et surtout de **mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation**.
- ♦ Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une **analyse d'une oeuvre protégée**, à condition là encore de **citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur**.
- ♦ Les **textes et documents officiels** (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être librement reproduits, même dans leur intégralité.
- ♦ Enfin, la copie d'une oeuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage **exclusivement privé et personnel** et qu'il **ne communique** donc **cette reproduction à quiconque**. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.
- ♦ Quid pour finir de la **reprise des idées et raisonnements d'autrui** ainsi que de celle des **données brutes** ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.
- ♦ Les **idées et raisonnements d'autrui** peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de **mentionner explicitement le nom de leur auteur**,
- ♦ Les **données brutes** (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées ; il est toutefois indispensable de **mentionner la source**, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de La Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schuman, etc.).

2. Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une **contrefaçon**. Son auteur s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est **réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire**, son auteur doit en outre être **traduit devant la section disciplinaire** de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une **interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur**.

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

Plagier ne représente pas un gain de temps mais un gain d'ennuis.

**Utilisez donc guillemets, italique, titre et nom de l'auteur
lorsque vous vous servez des travaux d'autrui.**

**Utilisez vos propres connaissances et votre propre intelligence :
le plagiat n'a aucun intérêt, ni pour vous, ni pour vos correcteurs.**

Concours 2022

Les inscriptions aux concours de recrutement de personnels enseignants et de conseillers principaux d'éducation s'effectuent par internet. Veuillez consulter le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> pour prendre connaissance des dates et modalités d'inscription.

Pour aller plus loin :

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Circulaire de métier :

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm>

Calendrier universitaire INSPÉ 2021-2022

Calendrier Unistra

Dates	Sem.	Calendrier évaluation continue intégrale Masters MEEF
01/09/2021	36	Accueil Rentrée des L1
06/09/2021	37	Semaine 1 Semestre 1
13/09/2021	38	Semaine 2
20/09/2021	39	Semaine 3
27/09/2021	40	Semaine 4
04/10/2021	41	Semaine 5
11/10/2021	42	Semaine 6
18/10/2021	43	Semaine 7
25/10/2021	44	Vacances « Toussaint »
01/11/2021	45	Semaine 8
08/11/2021	46	Semaine 9
15/11/2021	47	Semaine 10
22/11/2021	48	Semaine 11
29/11/2021	49	Semaine 12
06/12/2021	50	Semaine 13
13/12/2021	51	Semaine 14
20/12/2021	52	Vacances « Noël »
27/12/2021	1	Vacances « Noël »
03/01/2022	2	Semaine 15
10/01/2022	3	Semaine 16
17/01/2022	4	Semaine 1 Semestre 2
24/01/2022	5	Semaine 2
31/01/2022	6	Semaine 3
07/02/2022	7	Semaine 4
14/02/2022	8	Vacances « Hiver »
21/02/2022	9	Semaine 5 Date limite jury S1
28/02/2022	10	Semaine 6
07/03/2022	11	Semaine 7
14/03/2022	12	Semaine 8
21/03/2022	13	Semaine 9
28/03/2022	14	Semaine 10
04/04/2022	15	Semaine 11
11/04/2022	16	Vacances « Printemps »
18/04/2022	17	Semaine 12
25/04/2022	18	Semaine 13
02/05/2022	19	Semaine 14
09/05/2022	20	Semaine 15
16/05/2022	21	Semaine 16
23/05/2022	22	Semaine 17 possible si souhaitée
30/05/2022	23	
06/06/2022	24	
13/06/2022	25	
20/06/2022	26	Date limite jury S2
27/06/2022	27	
04/07/2022	28	
11/07/2022	29	

MASTERS MEEF 1^{er} degré, MEEF 2^d degré, MEEF EE (CPE) et DU FONCTIONNAIRES-STAGIAIRES

Dates	Sem.	Calendrier évaluation continue intégrale Masters MEEF
du 23/08/2021 au 31/08/2021	35	Rentrée et dispositif d'accueil des FS ; prise en main des classes
mer 01/09/2021	36	Semaine 1 Pré-rentrée des enseignants
06/09/2021	37	Semaine 2
13/09/2021	38	Semaine 3
20/09/2021	39	Semaine 4
27/09/2021	40	Semaine 5
04/10/2021	41	Semaine 6
11/10/2021	42	Semaine 7
18/10/2021	43	Semaine 8
25/10/2021	44	Vacances « Toussaint »
01/11/2021	45	Vacances « Toussaint »
08/11/2021	46	Semaine 9
15/11/2021	47	Semaine 10
22/11/2021	48	Semaine 11
29/11/2021	49	Semaine 12
06/12/2021	50	Semaine 13
13/12/2021	51	Semaine 14
20/12/2021	52	Vacances « Noël »
27/12/2021	1	Vacances « Noël »
03/01/2022	2	Semaine 15
10/01/2022	3	Semaine 16 (épreuves de substitution)
17/01/2022	4	Semaine 1 Semestre 2
24/01/2022	5	Semaine 2
31/01/2022	6	Semaine 3
07/02/2022	7	Vacances « Hiver »
14/02/2022	8	Vacances « Hiver »
21/02/2022	9	Semaine 4
28/02/2022	10	Semaine 5 Jurys 1 ^{er} semestre
07/03/2022	11	Semaine 6
14/03/2022	12	Semaine 7
21/03/2022	13	Semaine 8
28/03/2022	14	Semaine 9
04/04/2022	15	Semaine 10
11/04/2022	16	Vacances « Printemps »
18/04/2022	17	Vacances « Printemps »
25/04/2022	18	Semaine 11
02/05/2022	19	Semaine 12
09/05/2022	20	Semaine 13
16/05/2022	21	Semaine 14
23/05/2022	22	Semaine 15
30/05/2022	23	Semaine 16
06/06/2022	24	Semaine 17
13/06/2022	25	Semaine 18 (épreuves de substitution)
20/06/2022	26	
27/06/2022	27	Jurys
04/07/2022	28	Jurys
11/07/2022	29	

L'université s'ouvre au monde, et vous ?

Autriche
Belgique
Bulgarie
Espagne
Finlande
Hongrie
Italie
Norvège
Portugal
Suède
Afrique du Sud
Australie
Brésil
Chili
Chine
Colombie
Corée
Etats-Unis
Inde
Irlande
Israël
Japon

...

L'INSPE vous offre la possibilité d'effectuer une mobilité internationale en Europe et hors d'Europe, dans le cadre de vos études :

- ♦ Semaines internationales (à partir de la L1),
- ♦ Un semestre ou une année entière (à partir de la L2)
- ♦ Stages courts d'une à deux semaines (à partir du M1)

Il existe une variété de destinations et d'aides financières.

Plus d'infos :

<https://inspe.unistra.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>

Contact : ri-contact@inspe.unistra.fr

Voir toutes les possibilités de mobilité :

<https://unistra.moveonfr.com/publisher/6/fra#>

Sélectionner **INSPE** dans le menu déroulant.



Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, Alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



- accéder à des **offres d'emploi, d'alternance, de stage**
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres Alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



- recevoir la newsletter trimestrielle **Alum'news**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles et témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr** avec vos identifiants Ernest

Pour plus d'information : contact@alumni.unistra.fr



Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.

3 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en *sciences de l'éducation*, à proximité de vos campus.

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Strasbourg** | 141 avenue de Colmar 67024 Strasbourg
03 88 43 82 87 | bu-education-enseignement-strasbourg@unistra.fr

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Sélestat** | 10 boulevard de Nancy 67604 Sélestat
03 88 58 02 57 | bu-education-enseignement-selestat@unistra.fr

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Colmar** | 12 rue Messimy 68000 Colmar
03 89 21 60 56 | bu-education-enseignement-colmar@unistra.fr

Ressources documentaires

Consultez des ressources **en ligne** – articles, ebooks, revues, bases de données – et localisez des ressources **imprimées** sur bu.unistra.fr (connexion avec vos codes ENT)

Nos services

S'inscrire, consulter, emprunter

L'inscription est automatique. La carte **Pass campus** vous permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa...) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

Profitez d'horaires élargis

Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 4 BU vous accueillent en soirée et le week-end.
↳ bibliothèque du Pege, bibliothèque de médecine et odontologie, bibliothèque L'Alinéa, BNU

Travailler en groupe

Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés de **WiFi** et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées via l'application mobile *Affluences*.

Trouver de l'aide

Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par **mail** à bu-contact@unistra.fr. Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

Visitez les BU et participez aux formations !

Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.

